



# Comité salaires :



## la direction de France Télévisions ne fait même plus semblant !

Pourquoi siéger au comité salaires ? La question se posait déjà, chaque année, quand les élus passaient des jours à préparer cette réunion avec des documents qui permettaient de comparer les salaires de celles.eux qui le souhaitaient avec la médiane du groupe France Télévisions. Nous présentions nos arguments, la direction écoutait poliment... Puis elle décidait, seule, de qui toucherait les primes et les augmentations.

Mais cette année, l'opacité est totale. Comme dans toutes les antennes, les élus ont reçu des documents comportant des erreurs, et surtout, qui ne permettent pas d'examiner et de défendre les salarié.e.s qui le souhaiteraient.

Pour les PTA, le document ressemble à une vaste blague : on y trouve l'âge, l'ancienneté, la fonction occupée... mais ni le salaire, ni l'écart avec le salaire médian à France Télévisions. Pour certain.e.s, la ligne est bien remplie, mais il n'y a pas le nom de la personne !

La direction explique cette situation par la fin de l'avenant numéro 16 de l'accord collectif, qui est tombé au 31 décembre 2022. Nous retrouvons donc la situation de l'accord de 2013. Un automatisme qui n'était pas une fatalité. France Télévisions aurait pu choisir de conserver les dispositions qui existaient depuis 10 ans et permettaient de visibiliser les inégalités ou les disparités.

La DRH de France Télévisions l'a reconnu, la situation *"n'est pas satisfaisante et aurait pu être mieux anticipée."*

Si les élus CGT des Pays de la Loire ont finalement choisi de siéger, c'est pour défendre, malgré tout, les collègues dont ils ont connaissance des disparités salariales, qui pour certaines, sont dénoncées années après années en comité salaires.

Ils demandent cependant la réouverture des négociations au niveau du réseau, afin de revoir l'ensemble du système salarial, avec la mise en place d'automatisme pour tous.tes, le rattrapage des inégalités et une indexation des salaires de base sur l'inflation

Paris, le 26 mai 2023